

Bilan de conformité

Schéma de Cohérence Territoriale des Communautés de l'Amboisie, du
Blérois et Castelrenaudais (SCoT ABC)

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Approuvé le 9 juillet 2018

C : Conforme

NC : Non Conforme

SO : Sans Objet

M/E : Maintenance/Exploitation

Disp.	Prescription	Conf.	Justification
1	POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE : Concilier identités locales et complémentarité avec les pôles voisins		
1.1	Affirmer l'originalité du territoire du SCoT et sa complémentarité avec les pôles voisins	SO	Non-concerné
1.2	Inscrire le devenir du territoire dans une perspective de développement harmonieux, de qualité et de solidarité entre ville et campagne	SO	Non-concerné
1.3	Renforcer les fonctions et complémentarités des principaux pôles urbains du territoire	SO	Non-concerné
2	QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PATRIMONIALE : Préserver les patrimoines naturels et bâtis		
2.1	Agir en faveur de la biodiversité	C	Le projet s'inscrit au sein d'une ZAC. Il est compatible avec le PLUi et l'OAP du PLUi. Absence de sites naturels protégés ou zones humides identifiés au droit de la zone d'étude.
2.2	Gérer et protéger efficacement les ressources en eau	C	Pas de forage d'eau car pas d'eau de process. Le projet n'est pas situé au sein d'un périmètre de protection de captage. Installation de deux cuves de récupération des eaux pluviales. Mise en place de bassins végétalisés et d'un filtre à sable.
2.3	Préserver et valoriser les patrimoines architecturaux et paysagers	C	Le projet s'inscrit au sein d'une ZAC. Mise en valeur d'une loge de vigne à protéger sur site. Aménagements paysagers réalisés sur la base d'une étude paysagère (voir annexe de l'étude d'impact).
2.4	Promouvoir activement les pratiques et démarches respectueuses de l'environnement	C	Respect de la réglementation RE2020 pour les bureaux, certification environnementale BREEAM visée, installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur le parking de 60 places en entrée de site et en toiture sur 3 cellules, installation de deux cuves de récupération des eaux pluviales.
3	DEVELOPPEMENT ET RENOUVEAU URBAIN : Assurer la maîtrise et la qualité des formes urbaines		
3.1	Veiller à des consommations limitées et raisonnées des espaces naturels, agricoles et forestiers	C	Le projet s'inscrit au sein des 70 ha dédiés au développement économique fixé par le SCoT pour le territoire de la CCBVC (ZAC Sublaines-Bois Gaulpied).
3.2	Assurer des développements urbains et ruraux équilibrés et de qualité	SO	Non-concerné
3.3	Accroître et diversifier l'offre en logement pour mieux répondre à tous les besoins	SO	Non-concerné
3.4	S'appuyer sur une politique foncière pour le logement sur l'ensemble du territoire	SO	Non-concerné

3.5	Tendre vers un territoire résilient, conciliant croissance démographique et de l'emploi avec protection des personnes et des biens face aux risques et au changement climatique	C	Le projet n'est pas situé au sein d'une zone inondable ou d'un PPRT. Implantation dans une ZAC.
4	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Favoriser un développement économique autonome		
4.1	Préserver et conforter les activités agricoles, viticoles et sylvicoles	C	Le projet s'inscrit au sein des 70 ha dédiés au développement économique fixé par le SCOT pour le territoire de la CCBVC (ZAC Sublaines-Bois Gaulpied). Etude de compensation agricole en annexe de l'étude d'impact.
4.2	Promouvoir un développement économique diversifié et dans le respect des enjeux environnementaux	C	Le projet s'inscrit au sein de la ZAC Sublaines-Bois Gaulpied déclarée ZA structurante par le SCOT. Respect de la réglementation RE2020 pour les bureaux, certification environnementale BREEAM visée.
4.3	S'appuyer sur une politique foncière pour le développement des activités économiques sur l'ensemble du territoire	C	Le projet s'inscrit au sein de la ZAC Sublaines-Bois Gaulpied déclarée ZA structurante par le SCOT.
4.4	Promouvoir une activité touristique durable et de qualité	SO	Non-concerné
5	EQUIPEMENTS ET SERVICES DU TERRITOIRE : Concilier efficience et mutualisation		
5.1	Répondre à une demande croissante en matière d'équipements et services	SO	Non-concerné
5.2	Œuvrer pour la qualité et l'équilibre de l'offre commerciale sur le territoire	SO	Non-concerné
6	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS : Faciliter les mobilités « durables »		
6.1	Adapter le réseau routier dans ses vocations et ses aménagements et maîtriser les impacts de son développement	SO	Non-concerné
6.2	Agir en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre en transports en commun	SO	Non-concerné
6.3	Favoriser l'usage des modes actifs de déplacement (marche, vélo)	SO	Non-concerné Stationnement vélos clôt et protégé et cheminements piétons.
6.4	Optimiser les politiques de stationnement	C	Stationnement vélos clôt et protégé, mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques.